



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Le dix-huit octobre deux mille seize à vingt-et-une heure, le Conseil municipal de Nuillé-sur-Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 14 octobre 2016.

Etaient présents : Katia CLEMENT, Francine DUPE, Sylvie RIBAUT, Albert ROGUET, Adjoint, ainsi que Yannick COQUELIN, Stéphane DALIBARD, Christophe AVRANCHE, ~~Séverine GAINOUX~~, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, ~~Hubert MEILLEUR~~, Cécile JASLIER, Séverine NAVINEL et ~~Virginie VIELLEPEAU~~.

Absents : Séverine GAINOUX (pouvoir à Mme CLEMENT) ; Hubert MEILLEUR et Virginie VIELLEPEAU (qui n'ont pas donné pouvoir).

Christophe AVRANCHE a été élu secrétaire de séance.

Assistait également : Florantine JULLIEN en tant que secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- Présentation du rapport d'activités de Laval Agglomération ;
- Vote des primes de fin d'année pour les agents communaux ;
- Vote du solde à verser à l'OGEC au titre de l'année 2015 -2016 ;
- Modification des règles de calcul pour les fournitures scolaires ;
- Vote du montant alloué aux écoles pour les fournitures scolaires ;
- Coût de la scolarité maternelle / élémentaire pour l'année 2016 – 2017 ;
- Calcul de la subvention OGEC pour l'année 2016 -2017 ;
- Modification de la DCM 2016 – 33 relative au complément de la subvention OGEC Notre Dame ;
- Questions et informations diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal au vote. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 septembre 2016.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LAVAL AGGLOMERATION

M. MARQUET présente le rapport d'activités. Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : <http://www.agglo-laval.fr/actualites/rapport-d-activites-2015/>



VOTE DES PRIMES DE FIN D'ANNEE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX

DCM 2016-67

Rapporteur : Mme RIBAULT, adjointe aux finances

Le Conseil municipal,

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 20 mai 2016,

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a enregistré une augmentation de 0.1749 % sur la période de référence,

Décide à l'unanimité :

Article 1 : Fixation du montant

La prime dite de fin d'année est fixée à 939.24 € net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Article 2 : Conditions d'octroi

Elles sont les suivantes :

- La prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires et non titulaires (à l'exception des animateurs ALSH recrutés sur de très courtes périodes) ;
- Elle sera réduite proportionnellement au temps de travail de l'agent.

Article 3 : Exécution

La prime de fin d'année sera versée avec les paies de novembre.

Le maire et le trésorier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Mayenne.

MODIFICATION DU COMPLEMENT VERSE A L'OGEC (DCM2016-33)

DCM2016-68

Rapporteur : Mme RIBAULT

Rappel de la DCM2016-33 :

Suite à la rentrée en cours d'année d'un enfant de maternelle au sein de l'école privée, le versement d'un complément de la subvention OGEC a été voté comme suit :

- Allocation OGEC : + 1206.80 €
- Fournitures scolaires : + 38.51 €
- Classe découverte : + 13.50 €
- Transports scolaires : + 17.50 €
- Sorties pédagogiques : + 8.50 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

MODIFIE à l'unanimité la DCM2016-33 comme suit (*en rouge*)

- ✓ Allocation OGEC : **+ 1128.83 €**
- ✓ Fournitures scolaires : + 38.51 € (*déjà versé*)
- ✓ Classe découverte : + 13.50 €
- ~~✓ Transports scolaires : + 17.50 €~~
- ✓ Sorties pédagogiques : + 8.50 €

VOTE DU SOLDE A VERSER A L'OGEC AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

DCM 2016-69

Rapporteur : Mme RIBAUT, Adjointe aux finances

Prévisionnel 2015 – 2016

- Part fonctionnement versée à l'OGEC : 27 667.68 €
- Transport piscine Sécurité routière : *Réglé sur présentation de factures*
- Classe découverte : 580.50 €
- Sorties pédagogiques : 365.50 €
- Fournitures scolaires : 1 655.93 €
- Allocation supplémentaire accordée en Avril 2016 : 1 128.83 €
- Classe découverte : 13.50 €
- Sorties pédagogiques : 8.50 €
- Fournitures scolaires : 38.51 €
- ➔ **TOTAL pour l'année 2015 – 2016 : 31 458.95 €**

Versements déjà effectués :

Date	Libellé	Somme versée par la commune
22/01/2016	1 ^{er} acompte 2016	13 833.84
22/01/2016	Alloc fournitures scolaires	1 655.93
09/05/2016	2ieme acompte	5 415.81
09/05/2016	Fournitures scolaires	38.51
Sept 2016	Sorties pédagogiques	391 €
	<i>Transport</i>	<i>307.05 €</i>
	Total versé	21 335.09 €

Total pour l'année : 31 458.95 €
 Montant déjà versé : - 21 335.09 €
 Trop perçu sorties pédagogiques : - 17 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

VALIDE à l'unanimité le versement du solde de la subvention OGEC à hauteur de **10 106.86 €**.



MODIFICATION DES REGLES DE CALCUL POUR L'ALLOCATION FOURNITURES SCOLAIRES

DCM 2016-70

Rapporteur : Mme RIBAUT, Adjointe aux finances

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
DEFINIT à l'unanimité la règle suivante :

Les enfants pris en compte pour le calcul de l'allocation de fournitures scolaires sont les enfants (classes maternelles et primaires) inscrits et présents à la rentrée de septembre, et ayant 3 ans dans l'année civile de la rentrée scolaire, à l'exclusion des enfants ne résidant pas sur la commune, sous réserve d'une stabilité de cette inscription jusqu'au 30 septembre.

ALLOCATION FOURNITURES SCOLAIRES ANNEE 2016-2017

DCM 2016-71

Rapporteur : Mme RIBAUT, Adjointe aux finances

Le Conseil municipal,
VU la proposition de la commission finances,
VU le coût des fournitures par élève (39.09 €),
VU le nombre d'élèves inscrits et présents au 30/09,
VOTE à l'unanimité les allocations de fournitures scolaires comme suit :

Ecole Notre-Dame	1 759.05 € (45 enfants x 39.09 €)
Ecole Victor Hugo	4 534.44 € (116 enfants x 39.09 €)

Mme RIBAUT précise que désormais, conformément à la réglementation en vigueur, l'allocation de fournitures scolaires ne sera pas versée à l'école publique mais sera gérée en direct par la Mairie. Cette gestion sera effectuée en étroite collaboration avec la directrice d'école.

COUT DE LA SCOLARITE POUR L'ANNEE 2016-2017

DCM 2016-72

Rapporteur : Mme RIBAUT, Adjointe aux finances

Elle précise que la hausse des coûts pour les enfants de maternelle est due à une baisse des effectifs (12 enfants en moins) par rapport à 2015-2016.
Elle indique également que la classe de CM2 de l'école publique compte actuellement 17 enfants. A défaut de 17 nouvelles rentrées l'année prochaine, les coûts augmenteront à nouveau.





CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Ecole publique Victor Hugo

Effectifs	Maternelles	Primaires	Total
Commune	35	71	106
Hors commune	4	6	10
Total	39	77	116

Dépenses de fonctionnement	Maternelles	Primaires	Total
Charges de fonctionnement	5 748,99	11 350,60	17 099,59
Personnels (répart au réel)	48 450,48	7 791,89	56 242,37
Total	54 199,47	19 142,49	73 341,96
Coût par élève	1 389,73	248,60	632,26

Transport piscine Séc rout	680,94	1 344,42	2 025,36
Coût par élève	17,46	17,46	17,46

Classes de découverte	526,50	1 039,50	1 566,00
Coût par élève	13,50	13,50	13,50

Sorties pédagogiques	331,50	654,50	986,00
Coût par élève	8,50	8,50	8,50

Fournitures scolaires	1 524,51	3 009,93	4 534,44
Coût par élève	39,09	39,09	39,09

Total Dépenses fct mairie	57 262,92	25 190,84	82 453,76
Coût par élève	1 468,28	327,15	710,81

Pour mémoire en N-1 **1 206,80** **337,13** **689,14**



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Page 6/8

Effectifs	Maternelles	Primaires	Total
Commune	35	71	106
Hors commune	4	6	10
Total	39	77	116

Dépenses de fonctionnement	Maternelles	Primaires	Total
Charges de fonctionnement	5 748,99	11 350,60	17 099,59
Personnels (répart au réel)	48 450,48	7 791,89	56 242,37
Total	54 199,47	19 142,49	73 341,96
Coût par élève	1 389,73	248,60	632,26

Transport piscine Séc rout	680,94	1 344,42	2 025,36
Coût par élève	17,46	17,46	17,46

Classes de découverte	526,50	1 039,50	1 566,00
Coût par élève	13,50	13,50	13,50

Sorties pédagogiques	331,50	654,50	986,00
Coût par élève	8,50	8,50	8,50

Fournitures scolaires	1 524,51	3 009,93	4 534,44
Coût par élève	39,09	39,09	39,09

Total Dépenses fct mairie	57 262,92	25 190,84	82 453,76
Coût par élève	1 468,28	327,15	710,81
Pour mémoire en N-1	1 206,80	337,13	689,14





CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Ecole privée Notre-Dame

Effectifs	Maternelles	Primaires	Total
Commune	20	25	45
Hors commune	3	2	5
- de 3 ans (nés de 2013)			
Total	23	27	50
Versement OGEC convention	27 794,60	6 215,00	34 009,60
Transport piscine	401,58	471,42	873,00
Part classes de découverte	270,00	337,50	607,50
Part Sorties pédagogiques	170,00	212,50	382,50
Part Fournitures Scolaires	781,80	977,25	1 759,05
Total Part. Commune	29 417,98	8 213,67	37 631,65
Coût par élève de la commune	1 470,90	328,55	836,26
Pour mémoire en N-1	1 212,09	338,63	735,66

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
VALIDE à l'unanimité les coûts de scolarité.

SUBVENTION OGEC 2016/2017

DCM 2016-73

Rapporteur : Mme RIBAUT, Adjointe aux finances

Prenant en considération le coût de scolarité, il est proposé de verser à l'OGEC les montants suivants :

Forfait communal (subvention)	34 009.60 €
Transport Piscine	873 €*
Classes de découverte	607.50 €
Sorties pédagogiques	382.50 €

+ allocation fournitures scolaires

*charges constatées

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité du versement suivant :

- 1^{er} versement au mois de janvier : 50% de la somme totale perçue pour l'année scolaire précédente ;
- 2^{ème} versement au mois de mai : 2/3 de la somme inscrite au budget moins la somme du premier versement ;



- 3^{ème} versement avant le 15 novembre : solde calculé au coût moyen réel d'un élève de l'école publique.

Soit :

	Subvention
Janvier	14 962.67 €
Mai	7 710.40 €
Avant 15 novembre	11 336.53 €

Le Conseil précise que le dernier versement sera remodulé en fonction des dépenses de l'année.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Renouvellement des réseaux : analyses d'eau toujours mauvaises. L'entreprise EUROVIA cherche le dysfonctionnement par tronçon. Les riverains sont toujours raccordés à l'ancien réseau.
- Subventions :
 - ➔ Toiture de l'ALSH : 16 100 € ont été attribués par la Région des Pays de la Loire.
- Travaux de la salle des fêtes : le chantier est terminé. La commission de sécurité a visité l'équipement ce jour et n'a relevé aucune anomalie empêchant son ouverture au public.
- Ligonnières : dossier commercial à disposition du public (se renseigner en Mairie) ; panneaux de commercialisation prochainement installés.
- Toit de l'ALSH : les travaux ont pris une semaine de retard suite à un défaut de charpente et de la fixation de l'ancienne toiture.
- Prochaines réunions du Conseil : 22 novembre / 13 décembre.
- Dates des prochaines permanences d'élus : 5 novembre : Albert ROGUET / 3 décembre : Katia CLEMENT.

Les Conseillers municipaux,
La séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Mickaël MARQUET

